



J'AGIS,
JE TRIÉ



Faites votre compost simplement

SUIVEZ LE GUIDE !



VAL
DES COMMUNES
DE DUNES

QU'EST-CE QUE LE COMPOSTAGE ?



Le compostage est un processus naturel de dégradation pendant lequel des organismes vivants transforment les déchets alimentaires et végétaux en un compost riche et bénéfique pour les sols et les plantes.

2



LES BIODÉCHETS, QU'EST-CE QUE C'EST ?

C'est une famille de déchets qui regroupe notamment les déchets alimentaires (épluchures, restes de repas...) et les déchets verts issus du jardin (tontes, branchages, feuilles mortes, etc.).

Leur particularité ? Ils sont entièrement biodégradables.

DU BIODÉCHET... AU COMPOST



1

Apports

Les biodéchets se décomposent



2

Compost jeune

Ils passent en phase de maturation



3

Compost mûr

Le compost est prêt à être utilisé !



6 mois à 1 an

c'est le temps qu'il faut pour obtenir un compost bien mûr.

3

Comment reconnaître un compost prêt à être utilisé ?

Vous savez qu'il peut être récolté grâce à sa **texture friable** (proche du terreau), son odeur de forêt et son aspect uniforme : impossible d'y retrouver les déchets !

Vos plantes et votre jardin en ont besoin !

C'est un **fertilisant naturel** : il améliore la qualité des sols et favorise une bonne croissance.



COMMENT OBTENIR UN BON COMPOST ?



UN PEU DE MATIÈRE HUMIDE

Épluchures de fruits et légumes, végétaux, herbe, fleurs...



UN PEU DE MATIÈRE SÈCHE

Tontes/herbe sèche, branches, feuilles, paille, foin, essuie-tout, mouchoirs, morceaux de cartons, copeaux de bois, litière végétale...



Aérez, mélangez régulièrement et pensez à vérifier l'humidité !

4



LES CONTRE-INDICATIONS



DANS LE COMPOST

INDIVIDUEL, À ÉVITER

Agrumes, noix, noisettes, coquillages, viande, poissons et crustacés, qui mettent plus longtemps à se dégrader et favorisent les nuisibles.

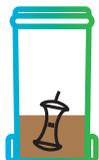


DANS LE COMPOST,

À BANNIR

Métal, verre, plastique (sacs et emballages biodégradables compris), qui ne se décomposent pas.

QUEL EST L'INTÉRÊT DE COMPOSTER ?



Réduire le volume de sa poubelle grise (les biodéchets représentent 1/3 de ce volume)



Diminuer les coûts de transport et de traitement, ainsi que les émissions de gaz à effet de serre



Maîtriser ses impôts dans le cadre de la TEOMi

Et surtout...

Bénéficier d'un apport de qualité pour son jardin, tout en protégeant les sols !

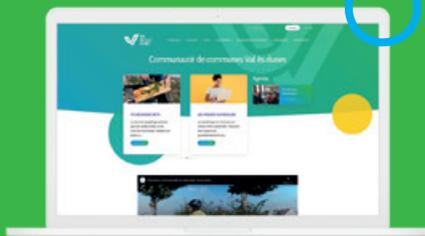


DÉCHETS VERTS DU JARDIN : COMMENT LES GÉRER AU MIEUX ?

- Optez pour une essence de haie qui ne nécessite pas d'être taillée régulièrement.
- Utilisez les techniques de broyage, paillage ou mulching.
- Laissez les branchages en tas et les pelouses en prairie pour favoriser la biodiversité.
- Gardez-les pour nourrir les animaux, en faisant du foin ou en les mettant sur des parcelles dédiées.
- Utilisez les petites branches et bois pour vous chauffer.



L'intégralité de la FOIRE
AUX QUESTIONS sur le tri
des biodéchets est disponible
sur : valesdunes.fr,
rubrique > Tri des déchets (OTRI)



DES QUESTIONS ? NOUS VOUS RÉPONDONS !

Que faire avec le compost produit ?

Le compost est un engrais 100 % naturel, riche en nutriments et gratuit, qui améliore la qualité de la terre et nourrit les plantes.

Il peut être utilisé dans les jardins, pots, pelouses ou haies, ou encore partagé, si vous n'en avez pas l'utilité, avec votre voisinage.

Que deviennent les déchets alimentaires collectés dans les abri-bacs de votre territoire ?

Tout ce que vous déposez dans les abri-bacs est acheminé sur une plateforme de compostage située sur la commune de Valambray. **Une grande partie du compost fabriqué est ensuite redistribuée aux agriculteurs, tandis que le reste sera transformé en biogaz.**

Composter est-il obligatoire ?

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire de 2020 impose depuis début 2024 aux collectivités de proposer une solution de tri des biodéchets à la source. Si les collectivités doivent proposer une solution (bac à compost, abri-bac, etc.), les usagers ne sont, quant à eux, pas obligés de trier leurs biodéchets, et aucune sanction n'est prévue.

Le tri, qui réduit le volume des ordures ménagères, reste toutefois un geste fortement recommandé, aussi bien pour la planète que pour votre portefeuille !

Quels sont les risques de nuisances (odeurs, nuisibles etc.) ? Comment les éviter ?

Il arrive parfois que le processus de décomposition génère des odeurs, risquant ainsi d'attirer insectes et autres nuisibles.

C'est notamment le cas lorsque le compost encore jeune est trop humide/sucré/juteux ou s'il n'est pas assez aéré. **En veillant au bon équilibre et à une bonne aération de votre compost, vous pourrez facilement éviter ce type de désagréments.**

De la même manière, certains biodéchets à dégradation lente tels que les restes de viande, de poisson ou les coquillages peuvent favoriser odeurs et nuisibles.

Nous vous conseillons de mettre ces biodéchets dans les abri-bacs, d'où ils seront plus rapidement évacués vers la plateforme de compostage.

COMMENT COMPOSTER SUR VAL ÈS DUNES ?

100%
GRATUIT

Le composteur individuel et son bioseau

Nous vous invitons à vous rendre dans les locaux d'OTRI pour récupérer les vôtres !



Dans les abri-bacs

Ils sont implantés sur différentes communes de votre territoire. Retrouvez leur localisation sur valesdunes.fr



Dans les composteurs partagés

À retrouver aux abords des lieux publics (ou en contactant OTRI)



Les horaires d'ouverture d'OTRI sont disponibles sur valesdunes.fr ou en scannant le QR code

J'AGIS,
JE TRIE

Soutenu
par



RÉGION
NORMANDIE



OTRI - Communauté de communes Val ès dunes
1 route de Saint Pierre sur Dives
14370 Moulit Chicheboville
02.31.23.42.42
otri@valesdunes.fr
valesdunes.fr